

Bruxelles, le 25 mars 2022  
(OR. fr)

7535/22  
OJ CONS 21  
JAI 390

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Session extraordinaire du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Justice et affaires intérieures)

Bâtiment Europa, Bruxelles

28 mars 2022 (14:30)

### Format 1+3 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour

#### Activités non législatives

2. Coordination européenne pour l'accueil des réfugiés d'Ukraine<sup>1, 2, 3</sup>
  - a) Mise en œuvre du soutien matériel et financier aux États membres
  - b) Suivi et coordination des déplacements au sein de l'UE
  - c) Accueil de réfugiés en provenance de Moldavie : suivi des engagements, mise en œuvre opérationnelle
  - d) Contrôle de la frontière extérieure et enjeux de sécurité
3. Divers

7425/1/22 REV 1

---

<sup>1</sup> À titre exceptionnel, en présence des États associés à l'espace Schengen.  
<sup>2</sup> Les agences européennes AUEA, Europol, eu-LISA et Frontex sont invitées.  
<sup>3</sup> Y compris un échange informel avec le ministre de l'intérieur d'Ukraine.